

**NEW BRUNSWICK SOCIETY OF MEDICAL LABORATORY  
TECHNOLOGISTS/ASSOCIATION DES TECHNOLOGISTES DE LABORATOIRE  
MÉDICAL DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

**États financiers**

**Exercice clos le 31 décembre 2023**

**NEW BRUNSWICK SOCIETY OF MEDICAL LABORATORY  
TECHNOLOGISTS/ASSOCIATION DES TECHNOLOGISTES DE LABORATOIRE  
MÉDICAL DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

**Table des matières**

**Exercice clos le 31 décembre 2023**

---

	Page
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	1 - 2
ÉTATS FINANCIERS	
État de la situation financière	3
État de l'évolution des actifs nets	4
État des résultats	5
État des flux de trésorerie	6
Notes afférentes aux états financiers	7 - 9

---

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

---

Aux membres du New Brunswick Society Of Medical Laboratory Technologists/Association des technologistes de laboratoire médical du Nouveau-Brunswick

### *Opinion*

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la situation financière au 31 décembre 2023 du New Brunswick Society Of Medical Laboratory Technologists/Association des technologistes de laboratoire médical du Nouveau-Brunswick (l'association), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2023, les états de l'évolution de l'actif net, des résultats, et des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'association au 31 décembre 2023, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### *Fondement de l'opinion*

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes de vérification généralement reconnues (NVGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### *Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers.*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultant de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'association.

(suite)

*Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers*

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NVGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NVGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'association.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'association à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Teed Saunders Doyle*

**NEW BRUNSWICK SOCIETY OF MEDICAL LABORATORY  
TECHNOLOGISTS/ASSOCIATION DES TECHNOLOGISTES DE LABORATOIRE  
MÉDICAL DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

État de la situation financière

31 décembre 2023

	2023	2022
<b>ACTIFS</b>		
<b>À COURT TERME</b>		
Encaisse	\$ 399,026	\$ 369,557
Placements à court terme (Note 4)	117,780	167,769
Frais payés d'avance	3,765	154
	520,571	537,480
<b>PLACEMENTS À LONG TERME (Note 4)</b>	<b>90,894</b>	<b>20,158</b>
	<b>\$ 611,465</b>	<b>\$ 557,638</b>
<b>PASSIFS ET ACTIFS NETS</b>		
<b>À COURT TERME</b>		
Créditeurs et frais courus	\$ 12,226	\$ 13,231
Retenues salariales à payer	-	2,125
Frais de cotisation reportés	169,714	166,395
	181,940	181,751
<b>ACTIFS NETS</b>	<b>429,525</b>	<b>375,887</b>
	<b>\$ 611,465</b>	<b>\$ 557,638</b>

AU NOM DU CONSEIL

 *Président*

*Director*

**teed saunders** | accountants  
**doyle** & advisors

**NEW BRUNSWICK SOCIETY OF MEDICAL LABORATORY  
TECHNOLOGISTS/ASSOCIATION DES TECHNOLOGISTES DE LABORATOIRE  
MÉDICAL DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

**État de l'évolution des actifs nets**

**Exercice clos le 31 décembre 2023**

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
ACTIFS NETS - DÉBUT DE L'EXERCICE	\$ 375,887	\$ 322,952
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>53,638</u>	<u>52,935</u>
ACTIFS NETS - FIN DE L'EXERCICE	<u>\$ 429,525</u>	<u>\$ 375,887</u>

**NEW BRUNSWICK SOCIETY OF MEDICAL LABORATORY  
TECHNOLOGISTS/ASSOCIATION DES TECHNOLOGISTES DE LABORATOIRE  
MÉDICAL DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

**État des résultats**

**Exercice clos le 31 décembre 2023**

	2023	2022
<b>PRODUITS</b>		
Cotisations - ATLMNB	\$ 183,673	\$ 192,881
Cotisations - SCSLM	113,817	115,412
Autres produits	2,613	-
Intérêt	21,644	6,690
	<u>321,747</u>	<u>314,983</u>
<b>CHARGES</b>		
Assurance	1,948	1,217
Bulletin d'information, publications et page d'accueil	3,046	2,433
Comités	1,888	1,387
Déplacement de l'exécutif	1,500	4,597
Frais SCSLM	113,817	115,412
Frais bancaires et de PayPal	6,908	4,380
Frais de bureau	6,060	4,016
Frais du conseil d'administration	8,965	13,612
Honoraires professionnels	19,164	20,205
Loyer	2,700	2,700
Salaires et avantages sociaux	101,759	91,133
Subventions	200	100
Traduction	154	856
	<u>268,109</u>	<u>262,048</u>
<b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<u>\$ 53,638</u>	<u>\$ 52,935</u>

**NEW BRUNSWICK SOCIETY OF MEDICAL LABORATORY  
TECHNOLOGISTS/ASSOCIATION DES TECHNOLOGISTES DE LABORATOIRE  
MÉDICAL DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

**État des flux de trésorerie  
Exercice clos le 31 décembre 2023**

	2023	2022
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Excédent des produits sur les charges	\$ 53,638	\$ 52,935
Variations du fonds de roulement hors caisse:		
Créditeurs et frais courus	(3,611)	593
Frais de cotisation reportés	(1,006)	7,359
Frais payés d'avance	(2,125)	7
Unearned membership dues	3,319	(4,055)
	<u>(3,423)</u>	<u>3,904</u>
	<u>50,215</u>	<u>56,839</u>
<b>ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT</b>		
Augmentation des placements	<u>(20,746)</u>	<u>(16,090)</u>
<b>AUGMENTATION DE L'ENCAISSE</b>	<b>29,469</b>	<b>40,749</b>
<b>ENCAISSE - DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	<u><b>369,557</b></u>	<u><b>328,808</b></u>
<b>ENCAISSE - FIN DE L'EXERCICE</b>	<u><b>\$ 399,026</b></u>	<u><b>\$ 369,557</b></u>



**NEW BRUNSWICK SOCIETY OF MEDICAL LABORATORY  
TECHNOLOGISTS/ASSOCIATION DES TECHNOLOGISTES DE LABORATOIRE  
MÉDICAL DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

**Notes afférentes aux états financiers**

**Exercice Clos le 31 décembre 2023**

---

**1. NATURE DES ACTIVITÉS**

Le New Brunswick Society Of Medical Laboratory Technologists/Association des technologistes de laboratoire médical du Nouveau-Brunswick est un organisme sans but lucratif dont l'objectif est de gouverner et régler les services de laboratoires médicaux offerts au public de la province du Nouveau-Brunswick. L'organisme est constitué en vertu de la loi de la province du Nouveau-Brunswick.

**2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES**

Base de présentation

Les états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables du Canada pour les organismes sans but lucratif.

Instruments financiers

L'Association considère les contrats comme un actif financier, un passif financier ou un instrument de capital étant des instruments financiers, sauf dans certaines circonstances limitées. L'Association comptabilise les suivants comme instruments financiers:

1. Encaisse et équivalents de trésorerie
2. Placements
3. Crédeurs et frais courus

Un actif ou passif financier est comptabilisé lorsque l'association devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

L'Association comptabilise initialement ses actifs et passifs financiers à leur juste valeur, sauf pour certaines transactions avec un lien de dépendance.

Les actifs ou passifs financiers obtenus dans des opérations entre apparentés sont mesurés conformément aux normes comptables pour les opérations entre apparentés, sauf pour les transactions qui sont avec une personne ou une entité dont la relation unique avec l'association est de la capacité de gestion, auquel cas ils sont comptabilisés dans le respect des instruments financiers.

Dans les périodes subséquentes, l'association comptabilise ses actifs et passifs financiers au coût ou au coût amorti, moins toute réduction pour dépréciation, sauf pour les placements qui sont évalués à leur juste valeur.

L'Association supprime ses passifs financiers, ou une partie de, lorsque l'obligation est éteinte, annulée ou expirée.

Placements

Les placements à court terme et à long terme se composent de certificats de placement garanti et de titres à revenu fixe. Inclus dans les placements à court terme sont les placements avec une date d'échéance à moins d'une année de la date du bilan.

*(continues)*

**NEW BRUNSWICK SOCIETY OF MEDICAL LABORATORY  
TECHNOLOGISTS/ASSOCIATION DES TECHNOLOGISTES DE LABORATOIRE  
MÉDICAL DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

**Notes afférentes aux états financiers**

**Exercice Clos le 31 décembre 2023**

---

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES *(suite)*

Immobilisations corporelles

L'Association comptabilise aux charges certains items, qui seraient normalement considérés comme des immobilisations corporelles, en utilisant la convention comptable disponible à de petits organismes sans but lucratif. Les coûts reliés à ces items sont comptabilisés aux charges dans l'année d'acquisition. Les achats ont inclus divers mobiliers, équipement informatique et logiciel. Au cours de l'exercice, 1 482 \$ a été comptabilisé aux charges (2022 - 3 132 \$).

Encaisse et équivalents de la trésorerie

L'encaisse et les équivalents de la trésorerie se composent d'encaisse, dépôts à court terme et soldes bancaires, après découverts. Les emprunts bancaires sont considérés comme des activités de financement.

Comptabilisation des revenus

Les cotisations sont comptabilisées dans l'année auxquelles elles se rapportent et le paiement en est raisonnablement assuré. Les cotisations recueillies pour un exercice futur sont reportées et comptabilisées comme frais de cotisations reportés, moins les frais SCSLM associés. Les autres revenus, comme les frais commanditaires et de conférence, sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés et reçus.

Les subventions de projet sont comptabilisées comme revenus dans l'année où les dépenses connexes sont engagées.

Le revenu de placement est comptabilisé suivant la méthode de la comptabilité d'exercice.

Apports reçus sous forme de service

Un certain nombre de bénévoles contribuent beaucoup de temps chaque année pour les activités de l'association. En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de service, ceux-ci ne sont pas reconnus dans les états financiers.

Incertitude relative à la mesure

Pour préparer les états financiers conformément aux normes comptables du Canada pour les organismes sans but lucratif, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés de l'actif et du passif de même que sur la présentation de l'actif et passif éventuels, à la date des états financiers, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges au cours de la période de présentation de l'information. Ces estimations sont révisées périodiquement et les ajustements nécessaires sont présentés dans les résultats dans la période au cours de laquelle ils deviennent connus. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

**NEW BRUNSWICK SOCIETY OF MEDICAL LABORATORY  
TECHNOLOGISTS/ASSOCIATION DES TECHNOLOGISTES DE LABORATOIRE  
MÉDICAL DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

**Notes afférentes aux états financiers**

**Exercice Clos le 31 décembre 2023**

**3. FINANCIAL INSTRUMENTS**

La société est exposée à divers risques par le biais de ses instruments financiers et dispose d'un cadre complet de gestion des risques pour surveiller, évaluer et gérer ces risques. L'analyse suivante fournit des informations sur l'exposition et la concentration des risques de la société au 31 décembre 2023.

**Le risque de crédit**

Le risque de crédit découle de la possibilité qu'une contrepartie ne parvienne pas à remplir ses obligations. La société est exposée au risque de crédit des clients. Afin de réduire son risque de crédit, la société examine l'historique de crédit d'un nouveau client avant d'accorder un crédit et procède à des examens réguliers de la performance de crédit de ses clients existants. Une provision pour créances douteuses est établie en fonction de facteurs entourant le risque de crédit de comptes spécifiques, de tendances historiques et d'autres informations. La société compte un nombre important de clients, ce qui minimise la concentration du risque de crédit.

**Le risque de marché**

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risques : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et les autres risques de prix.

**Le risque de taux d'intérêt**

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la valeur d'un instrument financier soit affectée négativement par une variation des taux d'intérêt. En cherchant à minimiser les risques liés aux fluctuations des taux d'intérêt, la société gère son exposition par le biais de ses activités normales d'exploitation et de financement. La société est exposée au risque de taux d'intérêt principalement par le biais de sa dette bancaire à taux d'intérêt variable et de ses facilités de crédit.

**4. PLACEMENTS**

	Taux d'intérêt	Date d'échéance	2023	2022
<b>Placements à court terme</b>				
GIC - 1YVS7G	4.50%	novembre 2023	-	15,150
GIC - 1T2JC3	0.45%	30 janvier 2023	-	79,406
GIC - 1V794X	0.62%	17 juin 2023	-	73,213
GIC - 1ZT3F9	4.70%	19 janvier 2024	21,105	-
GIC - ZORYLL	5.20%	7 mars 2024	96,675	-
			<b>117,780</b>	<b>167,769</b>
<b>Placements à long terme</b>				
GIC - 1ZT3F9	4.70%	19 janvier 2024	-	20,158
GIC - 257MXF	5.35%	25 juin 2025	15,760	-
GIC - 1V794X	5.10%	18 juillet 2025	75,134	-
			<b>90,894</b>	<b>20,158</b>
			<b>\$ 208,674</b>	<b>\$ 187,927</b>